SPF

Votre référent formation en Secours & Prévention

Catalogue

Formations

Particuliers

&

Professionnels

10 rue Georges Pompidou 18000 Bourges

contact@france-spf.fr

06 69 32 49 68 / 07 78 26 78 66

www.france-spf.fr

DATADOCKÉ

iprp Enregistré à la DIRECCTE

CENTRE-VdL/39-2019

Édition 2021

Nos Formations

Professionnels

&

Particuliers

(Certifiantes)

01

1.1 Sauveteur Secouriste du Travail
SST

1.2 Acteur De la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
PRAP IBC & 2S

1.3 Acteur Prévention Secours Aide et Soins à Domicile
APS-ASD

1.4 Qualité de Vie au Travail Risques Psycho-Sociaux
QVT RPS

02

Nos Initiations

Professionnels

&

Particuliers

2.1 Initiation aux Gestes de Premiers Secours

2.2 Initiation à l'utilisation du Défibrillateur

2.3 Initiation personnalisée à la demande

Actualisations

Professionnels

&

Particuliers

(Certifiantes)

03

3.1 Maintien et Actualisation Des Compétences SST
MAC SST

3.2 Maintien et Actualisation Des Compétences PRAP
MAC PRAP IBC & 2S

3.3 Maintien et Actualisation Des Compétences APS-ASD
MAC APS-ASD

04

Audit & Conseil

Réglementation en Santé & Sécurité Au Travail

4.1 Intervenant en Prévention Des Risques Professionnels
IPRP

4.2 Document Unique
DUERP

05

Autres Formations & Habilitations

5.1 Gestes & Postures

5.2 Habilitations Electriques
B0/H0/H0V
&
BS/BE Manoeuvre

5.3 Equipier de Première Intervention
EPI

5.4 Manipulation d'Extincteurs

5.5 Guide & Serre File

Après un premier bilan dans votre entreprise des moyens de prévention déjà présent, nous déterminons ensemble les mesures complémentaires à mettre en place pour améliorer le confort de vos salariés mais aussi accroître vos performances.

Notre programme de formation est sur-mesure. Nous adaptons nos formations aux risques liés à votre secteur d'activité et à votre entreprise, en tenant compte de chacune des spécificités ainsi qu'en sollicitant votre service de médecine au travail pour un ajustement optimal des thèmes abordés.

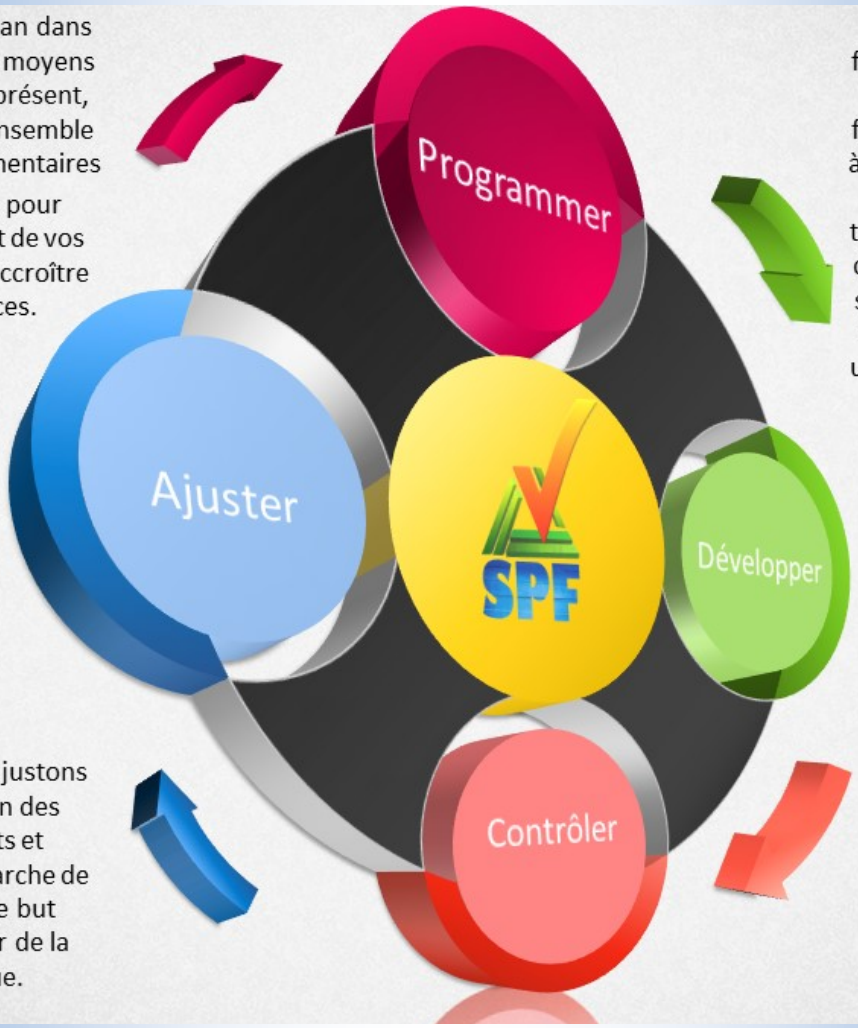

Un second bilan est établi en contrôlant l'efficacité du travail effectué en amont ainsi que de l'avancement du projet de prévention au sein de votre établissement.

Nous corrigeons et ajustons l'action en fonction des résultats concrets et poursuivons la démarche de prévention dans le but d'atteindre le palier de la qualité continue.

SPF

Nos Formations initiales

Et MAC :

- SST
- PRAP IBC
- PRAP 2S
- APS-ASD

Toute l'année

Et VOUS,
que feriez-vous ?
Venez vous former
SPF
Nos Initiations :
Gestes de 1ers Secours
Utilisation du Défibrillateur
Personnalisées sur Demande
Toute l'année

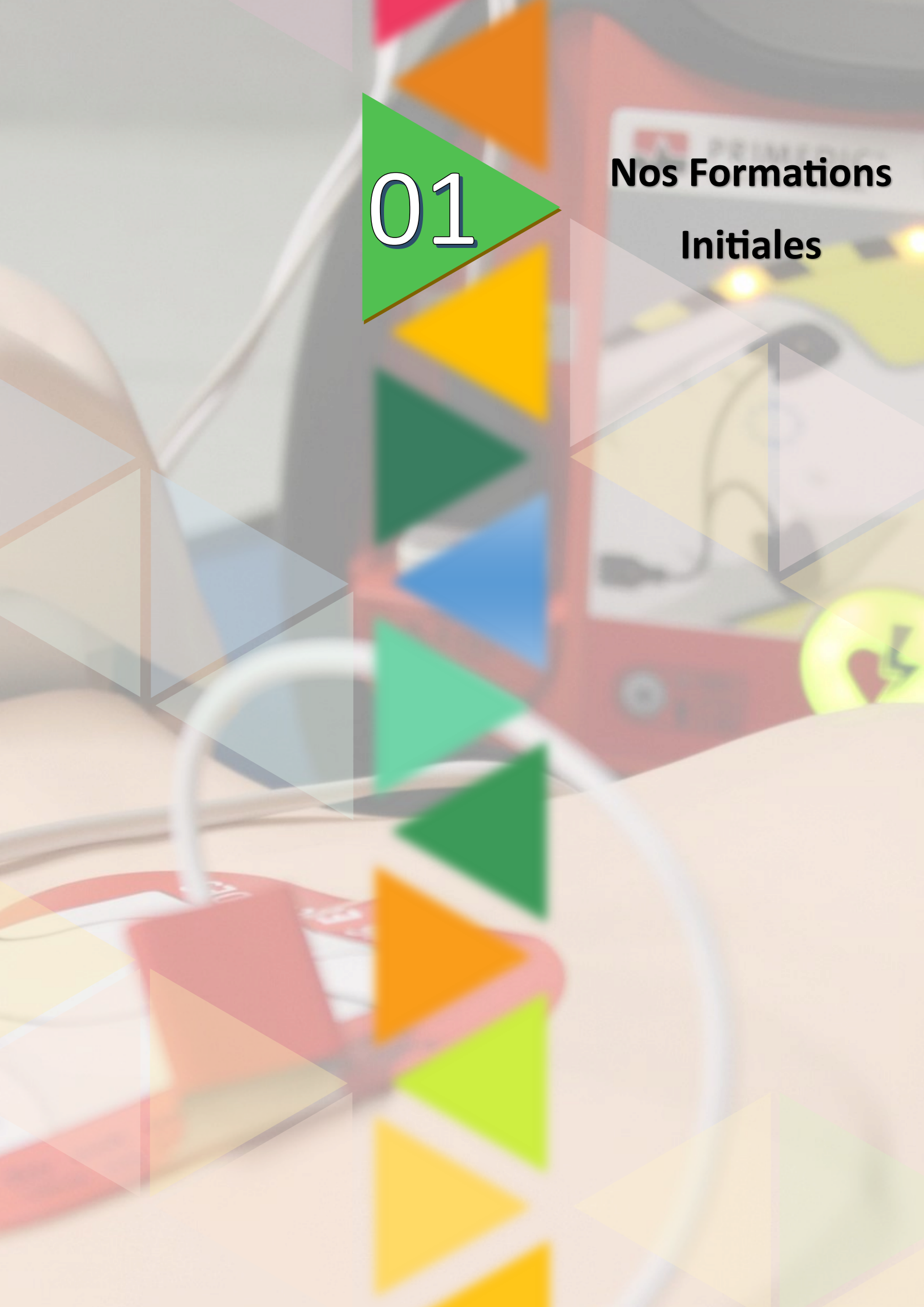

01 Nos Formations Initiales

Acteur Sauveteur Secouriste Du Travail SST

Les Sauveteurs Secouristes du Travail, ayant acquis des notions sur l'analyse de situation de travail, adoptent un comportement préventif et sont donc plus motivés à faire progresser la prévention dans leur entreprise.
En plus d'être les premiers maillons de la chaîne de prévention au sein de leur société, les SST sont également formés aux Gestes de Premiers Secours afin d'agir comme il se doit face à une situation d'accident.

06 69 32 49 68/07 78 26 78 66 10 rue Georges Pompidou 18000 Bourges contact@france-spf.fr

Suivi/Evaluation

Évaluation tout au long de la formation et certification finale conformément au référentiel de l'INRS / Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

Épreuve certificative :

Selon les grilles de certification des compétences du SST (INRS).

Attribution finale :

Certificat SST délivré sous convention de l'INRS et Attestation individuelle de fin de formation.

Durée
2 Jours (soit 14h)

Prérequis
Aucun

Public
Tout public

Lieu
SPF/Site Client

Organisation
4 à 10 personnes

Intervenant
Formateur SST

Méthode Pédagogique
Alternance d'exposés, d'analyses de situations de travail et d'accidents, Mises en situations pratiques.

Renouvellement
Le certificat SST à une validité de 24 mois, renouvelable avec une formation Maintien et Actualisation des Compétences du SST. (MAC SST page 3.1)

Moyen Pédagogique
1 salle de formation / vidéoprojecteur / PC / tableau blanc interactif / mannequins / défibrillateur / matériels fictifs

FORMATION

Programme :

1. Connaitre les éléments fixant le cadre juridique lors de son intervention dans l'entreprise, hors de l'entreprise.

2. Etre capable de reconnaitre une situation de dangers persistants éventuels menaçant la victime de l'accident et/ou son environnement.
Mettre en place une protection adaptée pour supprimer, isoler le danger ou soustraire la victime sans s'exposer soi-même.

3. Examiner la victime pour mettre en œuvre l'action adaptée au résultat à obtenir.
Reconnaître les signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
Associer aux signes décelés le résultat à atteindre.

4. Faire alerter ou alerter les secours selon l'organisation de l'entreprise.
Définir les différents éléments du message d'alerte.
Identifier qui alerter dans l'organisation des secours.
Choisir la personne la plus apte pour déclencher l'alerte.

5. Réaliser les gestes de secours à la victime adaptés.
A l'issue de l'examen, déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre.
Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée.
Vérifier l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de son état.

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention.
Appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance.
Situer le SST en tant qu'acteur de la prévention.

7. Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.
Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail.
Être capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses.

8. Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation prévention de la (ou des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s).
Identifier qui informer.
Définir les différents éléments, les transmettre et rendre compte des actions éventuellement mises en œuvre.

Acteur Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique- PRAP IBC

Cette formation s'adresse principalement aux salariés du secteur Industrie, Bâtiment et Commerce, qui ont dans leur activité une part importante de travail physique : manutention manuelle, port de charges, travaux ou gestes répétitifs, postures de travail prolongées, utilisation d'engins ou d'outils exposants à des chocs ou des vibrations… Ce qui peut nuire à leur santé (Les Troubles Musculosquelettiques (TMS) : lombalgies, affections ou lésions articulaires…) ou entraîner des efforts inutiles ou excessifs.

06 69 32 49 68/07 78 26 78 66 10 rue Georges Pompidou 18000 Bourges contact@france-spf.fr

Suivi/Evaluation

Évaluation tout au long de la formation et certification finale conformément au référentiel de l'INRS / Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

Épreuve certificative :

Selon les grilles de certification des compétences PRAP IBC (INRS).

Attribution finale :

Certificat PRAP délivré sous convention de l'INRS et Attestation individuelle de fin de formation.

Durée

2 Jours (soit 14h)

Prérequis

Aucun

Public

Tout public

Lieu

SPF/Site Client

Organisation

4 à 10 personnes

Intervenant

Formateur PRAP

Méthode Pédagogique

Alternance d'exposés, d'analyses de situations de travail et d'accidents, Mises en situations pratiques.

Renouvellement

Le certificat PRAP à une validité de 24 mois, renouvelable avec une formation Maintien et Actualisation des Compétences PRAP IBC. (MAC PRAP page 3.2.1)

Moyen Pédagogique

1 salle de formation / vidéoprojecteur / PC / tableau blanc interactif / matériels fictifs

FORMATION

Programme :

1. Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.

Comprendre l'intérêt de la prévention.

Connaitre les risques de son métier.

2. Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.

Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé.

3. Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement.

Proposer des améliorations de sa situation de travail.

Faire remonter l'information aux personnes concernées.

Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Cette Formation peut être découpée en 2 jours NON consécutifs (1+1) dans le cadre d'un travail en intersession.

Acteur Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – PRAP 2S

Cette formation s'adresse principalement aux salariés du secteur Sanitaire et Social, qui ont dans leur activité une part importante de travail physique : manutention manuelle, postures de travail prolongées, utilisation d'aides aux manutentions... Ce qui peut nuire à leur santé (Les Troubles Musculosquelettiques (TMS) : lombalgies, affections ou lésions articulaires…) ou entraîner des efforts inutiles ou excessifs.

06 69 32 49 68/07 78 26 78 66 10 rue Georges Pompidou 18000 Bourges contact@france-spf.fr

Suivi/Evaluation

Évaluation tout au long de la formation et certification finale conformément au référentiel de l'INRS / Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

Épreuve certificative :

Selon les grilles de certification des compétences du PRAP 2S (INRS).

Attribution finale :

Certificat PRAP 2S délivré sous convention de l'INRS et Attestation individuelle de fin de formation.

Durée

3 Jours (soit 21h)

Prérequis

Aucun

Public

Tout public

Lieu

SPF/Site Client

Organisation

4 à 10 personnes

Intervenant

Formateur PRAP

Méthode Pédagogique

Alternance d'exposés, d'analyses de situations de travail et d'accidents, Mises en situations pratiques.

Renouvellement

Le certificat SST à une validité de 24 mois, renouvelable avec une formation Maintien et Actualisation des Compétences PRAP 2S (MAC PRAP page 3.2.2)

Moyen Pédagogique

1 salle de formation / vidéoprojecteur / PC / tableau blanc / Lit médicalisé / Fauteuil roulant manuel / etc …

FORMATION

Programme :

1/ Les fondamentaux de la prévention des risques professionnels

•Les cadres légal et institutionnel.
•Les différents enjeux de la prévention des risques professionnels.
•Le mécanisme d'apparition du dommage.
•Les différents risques du secteur Sanitaire & Social.
•Définir l'accident de travail, l'accident de trajet, la maladie professionnelle, et la sinistralité du secteur Sanitaire & Social.

2/ Inscrire ses actions dans la démarche de prévention

•Se situer comme acteur de prévention pour soi, pour la structure.
•Proposer des axes d'amélioration de la situation de travail.
•L'articulation entre les différentes acteurs de la prévention.

3/ Poursuivre l'évaluation de ses risques professionnels

•Les techniques d'observation et d'analyse d'une situation de travail.
•Les limites du corps humain : notion d'anatomie, physiologie & pathologies.
•Identifier les principaux risques du secteur et leurs conséquences sur la santé (Chutes, TMS, ...).
•Repérer dans son activité, les situations de travail à risques, et définir un plan d'action.

4/ Revoir et optimiser ses pratiques professionnelles

•Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
•Les mobilisations basées sur les mouvements naturels du corps humain.
•L'accompagnement de la mobilité adaptée à la situation variable de la personne aidée, en favorisant son autonomie.
•L'utilisation des aides techniques préventives existantes.

Acteur Prévention Secours
Aide et Soins à Domicile – APS-ASD

Cette formation, permettant d'acquérir des compétences en prévention des risques professionnels et en secours aux personnes, est accessible à tous les intervenants, qu'ils soient aidants ou soignants du secteur de l'aide et du soin à domicile, mais aussi à tous ceux qui souhaitent travailler dans ces secteurs.

06 69 32 49 68/07 78 26 78 66 10 rue Georges Pompidou 18000 Bourges contact@france-spf.fr

Suivi/Evaluation

Évaluation tout au long de la formation et certification finale conformément au référentiel de l'INRS / Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

Épreuve certificative :

Selon les grilles de certification des compétences APS-ASD (INRS).

Attribution finale :

Certificat APS-ASD délivré sous convention de l'INRS et Attestation individuelle de fin de formation.

Durée	Prérequis
3 Jours (soit 21h)	Aucun
Public	**Lieu**
Tout public	SPF/Site Client
Organisation	**Intervenant**
4 à 10 personnes	Formateur APS-ASD

Méthode Pédagogique

Alternance d'exposés, d'analyses de situations de travail et d'accidents, Mises en situations pratiques.

Renouvellement

Le certificat APS-ASD à une validité de 24 mois, renouvelable avec une formation Maintien et Actualisation des Compétences du APS-ASD. (MAC APS-ASD page 3.3)

Moyen Pédagogique

1 salle de formation / vidéoprojecteur / PC / tableau blanc interactif / mannequins / défibrillateur / matériels fictifs

FORMATION

Programme :

1/ Les fondamentaux de la prévention des risques professionnels

•Les cadres légal et institutionnel.
•Les différents enjeux de la prévention des risques professionnels.
•Les mécanisme d'apparition du dommage.
•Les différents risques du secteur ASD.
•Définir l'accident de travail, l'accident de trajet, la maladie professionnelle, et la sinistralité du secteur ASD.

2/ Inscrire ses actions dans la démarche de prévention

•Se situer comme acteur de prévention pour soi, pour la structure.
•Proposer des axes d'amélioration de la situation de travail.
•L'articulation entre les différentes acteurs de la prévention.

3/ Poursuivre l'évaluation de ses risques professionnels

•Les techniques d'observation et d'analyse d'une situation de travail.
•Les limites du corps humain : notion d'anatomie, physiologie & pathologies.
•Identifier les principaux risques du secteur et leurs conséquences sur la santé (Chutes, TMS, ...).
•Repérer dans son activité, les situations de travail à risques, et définir un plan d'action.

4/ Revoir et optimiser ses pratiques professionnelles

•Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
•Les mobilisations basées sur les mouvements naturels du corps humain.
•L'accompagnement de la mobilité adaptée à la situation variable de la personne aidée, en favorisant son autonomie.
•L'utilisation des aides techniques préventives existantes.

5/ Intervenir efficacement face à une situation d'accident de travail

•Mettre en place une protection afin d'éviter tout suraccident
•Examiner la victime afin de déceler une urgence vitale.
•Alerter ou Faire-Alerter les secours spécialisés.
•Secourir la victime de manière appropriée.

Qualité de Vie au Travail
Prévention des Risques Psycho-Sociaux

À destination de tous, ces actions de préventions ont pour but de vous aider
à identifier et à gérer votre exposition aux Risques Psycho-Sociaux

06 69 32 49 68/07 78 26 78 66 10 rue Georges Pompidou 18000 Bourges contact@france-spf.fr

Durée
A définir

Public
Tout public

Organisation
4 à 10 personnes

Prérequis
Aucun

Lieu
SPF/Site Client

Tarif
Sur Devis

Intervenant
Patricia SANNIER
Praticienne en Hypnose Thérapeutique
Et
Sophrologue

Méthode Pédagogique
Alternance d'exposés, d'analyses de situations de travail, Mises en situations pratiques.

FORMATION

Programme :

En étroite collaboration avec une Praticienne en Hypnose Thérapeutique & Sophrologue, nous vous proposons de mettre en place conjointement avec l'entreprise, une démarche de prévention qui contribuera à améliorer la performance de l'entreprise sur le plan humain et économique.

La sophrologie étant une méthode psychocorporelle qui permet de (re)trouver un équilibre global, un mieux-être, un bien-être au quotidien, et de développer son potentiel, elle s'adapte parfaitement à ce besoin en terme de prévention.

Le terme « risques psychosociaux » désigne un ensemble de phénomènes affectant principalement la santé mentale mais aussi physique des travailleurs.

Ils peuvent se manifester sous diverses formes : stress au travail mais aussi sentiment de mal être ou de souffrances au sein même de l'entreprise (absentéisme, conflits…). Le stress en entreprise est probablement la plus connue, car la plus étudiée en raison de ses effets directs sur l'organisme, de la possibilité d'en mesurer l'intensité, mais aussi pour sa conséquence extrême : le syndrome d'épuisement professionnel.

La pratique de la sophrologie et de l'hypnothérapie tendent à réguler les émotions, à équilibrer les comportements.
Elles prennent en compte les environnements internes et externes de la personne, et lui offre un espace de réflexion, une prise de recul.

La sophrologie est un ensemble de techniques qui peuvent être utilisées notamment dans le quotidien professionnel et qui, appliquées à l'entreprise, va permettre aux salariés de mieux se connaître face à leurs réactions liées au stress, à la gestion de leurs émotions.

La notion de "bien-être" et de qualité de vie au travail prend alors tout son sens.

Ces actions de prévention ont pour but d'accompagner les salariés à gérer plus efficacement les exigences et les contraintes du travail en améliorant leurs stratégies d'adaptation aux sources de stress en entreprise, ou en renforçant leur résistance au stress en soulageant les symptômes associés, mais également d'accompagner les personnes à développer des compétences spécifiques pour ainsi mieux gérer divers types de situations de stress en entreprise (gestion du temps, des conflits, de l'agressivité, développement de l'intelligence émotionnelle, restructuration cognitive, etc.), ou à développer des capacités psychologiques (contrôle des émotions, attitudes mentales efficaces).

Nos Initiations

02

Initiation aux Gestes de Premiers Secours

Cette initiation vous permettra d'aborder l'essentiel du secourisme afin d'être paré aux accidents et situations de la vie courante.

06 69 32 49 68/07 78 26 78 66 10 rue Georges Pompidou 18000 Bourges contact@france-spf.fr

Suivi/Evaluation

Évaluation Formative tout au long de l'Initiation.

Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

Attribution finale :

Attestation de formation « Gestes de Premiers Secours »

Durée
7 Heures

Prérequis
Aucun

Public
Tout public

Lieu
SPF/Site Client

Organisation
10 personnes Max

Intervenant
Formateur Habilité

Méthode Pédagogique
Alternance d'exposés, d'analyses de situations de travail et d'accidents, Mises en situations pratiques.

Renouvellement
Non soumis à renouvellement.
Nous vous recommandons cependant d'actualiser ses compétences au minimum tous les 2 ans.

Moyen Pédagogique
1 salle de formation / vidéoprojecteur / PC / tableau blanc interactif / mannequins / défibrillateur / matériels fictifs

FORMATION

Programme :

1. Être capable de réaliser une protection adaptée.

2. Être capable de reconnaître suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs des signes indiquant que la victime est menacée.

3. Être capable d'associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre suivant l'ordre des priorités des actions à réaliser lorsque la victime est menacée.

4. Être capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.

5. Être capable de transmettre aux secours appelés ou à la personne choisie pour alerter, les éléments de message en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime.

6. Être capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée.

A* : Le saignement abondant : résultat à atteindre = arrêter le saignement
B : L'étouffement : résultat à atteindre = lui permettre de respirer.
C* : Le malaise : résultat à atteindre = éviter l'aggravation et prendre un avis médical.
D : Les brûlures : résultat à atteindre = éviter l'aggravation de la brûlure.
E : Le traumatisme : résultat à atteindre = éviter l'aggravation du traumatisme supposé.
F : Les plaies simples : résultat à atteindre = éviter l'aggravation de la plaie.
G* : La victime ne répond pas mais respire : résultat à atteindre = lui permettre de continuer à respirer.
H* : La victime ne répond pas et ne respire pas : résultat à atteindre = assurer une respiration et une circulation artificielles.

CAS PARTICULIERS :

A* : Plaie au Thorax, saignement de nez, vomis ou crache du sang.
C* : Se renseigner sur la prise habituelle d'un traitement ou d'une maladie chronique type diabète (hypoglycémie).
G* : La victime présente des convulsions.
H* : Chez le nourrisson et chez l'enfant, RCP et Pose du DAE à adapter.

Initiation à l'utilisation du Défibrillateur « Alerter, Masser, Défibriller »

9 français sur 10 savent ce qu'est un défibrillateur, mais ne voudrons pas s'en servir de peur de mal faire, car ils ne sont pas formés.
Cette initiation, d'une durée de 3h, vous permettra d'appréhender en toute confiance un Défibrillateur Automatique Externe (DAE) et réaliser une Réanimation Cardio-pulmonaire (RCP) de façon optimale.

06 69 32 49 68/07 78 26 78 66 10 rue Georges Pompidou 18000 Bourges contact@france-spf.fr

Suivi/Evaluation

Évaluation Formative tout au long de l'Initiation.

Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

Attribution finale :

Attestation de Formation « AMD »

Durée
3 Heures

Prérequis
Aucun

Public
Tout public

Lieu
SPF/Site Client

Organisation
10 personnes Max

Intervenant
Formateur Habilité

Méthode Pédagogique
Alternance d'exposés, d'analyses de situations de travail et d'accidents, Mises en situations pratiques.

Renouvellement
Non soumis à renouvellement.
Nous vous recommandons cependant d'actualiser ses compétences au minimum tous les 2 ans.

Moyen Pédagogique
1 salle de formation / vidéoprojecteur / PC / tableau blanc interactif / mannequins / défibrillateur / matériels fictifs

FORMATION

Programme :

1. Le Cadre Juridique.

Être capable de situer le cadre juridique de son intervention.

2. Protéger.

Être capable de réaliser une protection adaptée.

3. Examiner.

Être capable de mettre en œuvre les actions de recherche permettant de détecter les signes d'un Arrêt Cardio-Respiratoire.

4. Alerter / Faire alerter.

Être capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.

Être capable de transmettre aux secours appelés ou à la personne choisie pour alerter, les éléments de message en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime.

5. Secourir.

Être capable d'intervenir face à une victime* qui ne répond pas et ne respire pas.

*Chez le nourrisson et chez l'enfant, RCP et Pose du DAE à adapter.

Initiation Personnalisée à la demande

Cette initiation vous permettra d'aborder l'essentiel du secourisme afin d'être paré aux accidents et situations de la vie courante.

06 69 32 49 68/07 78 26 78 66 10 rue Georges Pompidou 18000 Bourges contact@france-spf.fr

Suivi/Evaluation

Évaluation Formative tout au long de l'Initiation.

Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

Attribution finale :

Attestation de formation sur le thème abordé.

Durée
Selon demande

Prérequis
Aucun

Public
Tout public

Lieu
SPF/Site Client

Organisation
10 personnes Max

Intervenant
Formateur Habilité

Méthode Pédagogique
Alternance d'exposés, d'analyses de situations de travail et d'accidents, Mises en situations pratiques.

Renouvellement
Non soumis à renouvellement.
Nous vous recommandons cependant d'actualiser ses compétences au minimum tous les 2 ans.

Moyen Pédagogique
1 salle de formation / vidéoprojecteur / PC / tableau blanc interactif / mannequins / défibrillateur / matériels fictifs

FORMATION

Programme :

1. Le Cadre Juridique.

2. Protéger :

Être capable de réaliser une protection adaptée.

3. Examiner :

Être capable de reconnaître suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs des signes indiquant que la victime est menacée.

4. Alerter/Faire Alerter :

Être capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.

Être capable de transmettre aux secours appelés ou à la personne choisie pour alerter, les éléments de message en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime.

6. Secourir :

Être capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée.

Cette Initiation est entièrement personnalisable.
Le programme ci-dessus restera identique à toutes formations personnalisées, seul le contenu sera adapté aux thèmes que vous serez désireux d'aborder.

03

Maintien & Actualisation des Compétences

Maintien et Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du Travail
MAC SST

Le MAC SST a pour but d'actualiser et maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation.
- Rappel de la conduite à tenir et entrainement aux gestes de 1ers secours
- Rappel sur le rôle en matière de prévention

06 69 32 49 68/07 78 26 78 66 10 rue Georges Pompidou 18000 Bourges contact@france-spf.fr

Suivi/Evaluation

Évaluation tout au long de la formation et certification finale conformément au référentiel de l'INRS / Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

Épreuve certificative :

Selon les grilles de certification des compétences du SST (INRS).

Attribution finale :

Certificat SST délivré sous convention de l'INRS et Attestation individuelle de fin de formation.

Durée
1 Journée (7h)

Prérequis
Acteur SST

Public
Acteur SST

Lieu
SPF/Site Client

Organisation
4 à 10 personnes

Intervenant
Formateur SST

Méthode Pédagogique
Alternance d'exposés, d'analyses de situations de travail et d'accidents, Mises en situations pratiques.

Renouvellement
Le certificat SST à une validité de 24 mois, renouvelable avec une formation Maintien et Actualisation des Compétences du SST.

Moyen Pédagogique
1 salle de formation / vidéoprojecteur / PC / tableau blanc interactif / mannequins / défibrillateur / matériels fictifs

FORMATION

Programme :

1. Remettre à niveau et réactualiser les connaissances et compétences de Sauveteur Secouriste au Travail en matière de prévention de risques et des premiers secours en cas d'accident dans l'entreprise.

Retour d'expériences sur les actions menées en prévention et en secours.

2. Actualisation :

-Aux risques de l'entreprise ou de l'établissement.

- Aux modifications du programme SST.

3. Comprendre et acquérir les changements de techniques gestuelles :

-Révision des gestes d'urgence.

4. Évaluation à partir d'un accident du travail simulé permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST et valider le SST pour sa nouvelle certification.

Pour que son certificat reste valide, le SST doit suivre périodiquement (tous les 24 mois) une session de maintien et d'actualisation de ses compétences.

Maintien et Actualisation des Compétences
Prévention des Risques liés à l'activité Physique
MAC PRAP IBC

La formation MAC Acteur PRAP IBC permet de réactiver les compétences des salariés formés Acteur PRAP IBC et de redynamiser la démarche de prévention. Elle se base sur le retour d'expérience de chaque stagiaire, afin d'optimiser les pratiques et de se mettre à jour sur les méthodes et outils d'analyse de situations de travail.

06 69 32 49 68/07 78 26 78 66 10 rue Georges Pompidou 18000 Bourges contact@france-spf.fr

Suivi/Evaluation

Évaluation tout au long de la formation et certification finale conformément au référentiel de l'INRS / Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

Épreuve certificative :

Selon les grilles de certification des compétences du PRAP IBC (INRS).

Attribution finale :

Certificat PRAP IBC délivré sous convention de l'INRS et Attestation individuelle de fin de formation.

Durée
1 Journée (7h)

Prérequis
Acteur PRAP IBC

Public
Acteur PRAP IBC

Lieu
SPF/Site Client

Organisation
4 à 10 personnes

Intervenant
Formateur PRAP

Méthode Pédagogique
Alternance d'exposés, d'analyses de situations de travail et d'accidents, Mises en situations pratiques.

Renouvellement
Le certificat PRAP IBC à une validité de 24 mois, renouvelable avec une formation Maintien et Actualisation des Compétences du PRAP IBC.

Moyen Pédagogique
1 salle de formation / vidéoprojecteur / PC / tableau blanc interactif / matériels fictifs

FORMATION

Programme :

1. Poursuivre sa participation à la démarche de prévention.

Faire le point sur les avancées individuelles et collectives.

Réactiver son potentiel d'action.

Agir en collaboration avec les autres acteurs.

2. Poursuivre l'évaluation de ses risques professionnels.

Perfectionner ses techniques de prise de hauteur pour observer son travail.

Revoir les limites du corps humain.

Poursuivre le repérage des facteurs de chutes, d'accident de manutention et de TMS.

Partager ses repérages de situations de travail à risque.

Partager ses analyses de contraintes physiques, mentales et émotionnelles.

Revoir les outils de recherche d'améliorations préventives.

3. Adapter et optimiser ses pratiques professionnelles.

Revoir les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Perfectionner les manutentions protectrices adaptées à son secteur d'activité.

Refaire le point sur l'utilisation des aides techniques préventives.

Pour que son certificat reste valide, l'acteur PRAP IBC doit suivre périodiquement (tous les 24 mois) une session de maintien et d'actualisation de ses compétences.

Maintien et Actualisation des Compétences
Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
MAC PRAP 2S

La formation MAC Acteur PRAP 2S permet de réactiver les compétences des salariés formés Acteur PRAP 2S et de redynamiser la démarche de prévention. Elle se base sur le retour d'expérience de chaque stagiaire, afin d'optimiser les pratiques et de se mettre à jour sur les méthodes et outils d'analyse de situations de travail.

06 69 32 49 68/07 78 26 78 66 10 rue Georges Pompidou 18000 Bourges contact@france-spf.fr

Suivi/Evaluation

Évaluation tout au long de la formation et certification finale conformément au référentiel de l'INRS / Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

Épreuve certificative :

Selon les grilles de certification des compétences du PRAP 2S (INRS).

Attribution finale :

Certificat PRAP 2S délivré sous convention de l'INRS et Attestation individuelle de fin de formation.

Durée
1 Journée (7h)

Prérequis
Acteur PRAP 2S

Public
Acteur PRAP 2S

Lieu
SPF/Site Client

Organisation
4 à 10 personnes

Intervenant
Formateur PRAP

Méthode Pédagogique
Alternance d'exposés, d'analyses de situations de travail et d'accidents, Mises en situations pratiques.

Renouvellement
Le certificat PRAP 2S à une validité de 24 mois, renouvelable avec une formation Maintien et Actualisation des Compétences du PRAP 2S.

Moyen Pédagogique
1 salle de formation / vidéoprojecteur / PC / tableau blanc / Lit médicalisé / Fauteuil roulant manuel / etc …

FORMATION

Programme :

1/ Retour d'expérience

•Partager avec le groupe les actions de prévention mises en place au sein de sa structure.

2/ Révision des fondamentaux de la prévention des risques professionnels

•Les cadres légal et institutionnel.
•Les différents enjeux de la prévention des risques professionnels.
•Les mécanisme d'apparition du dommage.
•Les différents risques du secteur Sanitaire & Social.
•Définir l'accident de travail, l'accident de trajet, la maladie professionnelle, et la sinistralité du secteur Sanitaire & Social.

3/ Inscrire ses actions dans la démarche de prévention

•Se re-situer comme acteur de prévention pour soi, pour la structure.
•Proposer des axes d'amélioration de la situation de travail.
•L'articulation entre les différentes acteurs de la prévention.

4/ Poursuivre l'évaluation de ses risques professionnels

•Revoir les techniques d'observation et d'analyse d'une situation de travail.
•Revoir les limites du corps humain : notion d'anatomie, physiologie & pathologies.
•Identifier les principaux risques du secteur et leurs conséquences sur la santé (Chutes, TMS, ...).
•Repérer dans son activité, les situations de travail à risques, et définir un plan d'action.

5/ Revoir et optimiser ses pratiques professionnelles

•Revoir les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
•Revoir les mobilisations basées sur les mouvements naturels du corps humain.
•Perfectionner l'accompagnement de la mobilité adaptée à la situation variable de la personne aidée, en favorisant son autonomie.
•Refaire le point sur l'utilisation des aides techniques préventives existantes.

Maintien et Actualisation des Compétences
Acteur Prévention Secours-Aide et Soins à Domicile
MAC APS-ASD

Le MAC APS-ASD a pour but d'actualiser et maintenir les compétences de l'Acteur APS-ASD, définies dans le référentiel de formation.
- Rappel de la conduite à tenir et entrainement aux gestes de 1ers secours
- Rappel sur le rôle en matière de prévention

06 69 32 49 68/07 78 26 78 66 10 rue Georges Pompidou 18000 Bourges contact@france-spf.fr

Suivi/Evaluation

Évaluation tout au long de la formation et certification finale conformément au référentiel de l'INRS / Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

Épreuve certificative :

Selon les grilles de certification des compétences APS-ASD (INRS).

Attribution finale :

Certificat APS-ASD délivré sous convention de l'INRS et Attestation individuelle de fin de formation.

Durée
1 Journée (7h)

Prérequis
Acteur APS-ASD

Public
Acteur APS-ASD

Lieu
SPF/Site Client

Organisation
4 à 10 personnes

Intervenant
Formateur APS-ASD

Méthode Pédagogique
Alternance d'exposés, d'analyses de situations de travail et d'accidents, Mises en situations pratiques.

Renouvellement
Le certificat APS-ASD à une validité de 24 mois, renouvelable avec une formation Maintien et Actualisation des Compétences d'APS-ASD

Moyen Pédagogique
1 salle de formation / vidéoprojecteur / PC / tableau blanc interactif / mannequins / défibrillateur / matériels fictifs

FORMATION

Programme :

1/ Retour d'expérience

•Partager avec le groupe les actions de prévention mises en place au sein de sa structure.

2/ Révision des fondamentaux de la prévention des risques professionnels
•Les cadres légal et institutionnel.
•Les différents enjeux de la prévention des risques professionnels.
•Les mécanisme d'apparition du dommage.
•Les différents risques du secteur Sanitaire & Social.
•Définir l'accident de travail, l'accident de trajet, la maladie professionnelle, et la sinistralité du secteur Sanitaire & Social.

3/ Inscrire ses actions dans la démarche de prévention
•Se re-situer comme acteur de prévention pour soi, pour la structure.
•Proposer des axes d'amélioration de la situation de travail.
•L'articulation entre les différentes acteurs de la prévention.

4/ Poursuivre l'évaluation de ses risques professionnels
•Revoir les techniques d'observation et d'analyse d'une situation de travail.
•Revoir les limites du corps humain : notion d'anatomie, physiologie & pathologies.
•Identifier les principaux risques du secteur et leurs conséquences sur la santé (Chutes, TMS, ...).
•Repérer dans son activité, les situations de travail à risques, et définir un plan d'action.

5/ Revoir et optimiser ses pratiques professionnelles
•Revoir les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
•Revoir les mobilisations basées sur les mouvements naturels du corps humain.
•Perfectionner l'accompagnement de la mobilité adaptée à la situation variable de la personne aidée, en favorisant son autonomie.
•Refaire le point sur l'utilisation des aides techniques préventives existantes.

6/ Revoir comment intervenir efficacement face à une situation d'accident de travail
•Mettre en place une protection afin d'éviter tout suraccident
•Examiner la victime afin de déceler une urgence vitale.
•Alerter ou Faire-Alerter les secours spécialisés.
•Secourir la victime de manière appropriée.

Audit

&

Conseil

04

Expertise Intervenant en Prévention des Risques Professionnels IPRP

Le rôle d'un Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) est peu connu et est pourtant central en matière de Santé et de Sécurité au Travail.

06 69 32 49 68/07 78 26 78 66 10 rue Georges Pompidou 18000 Bourges contact@france-spf.fr

Durée

A définir

Public

Dirigeant

Organisation

A définir

Prérequis

Aucun

Lieu

Site Client

Intervenant

SARL SPF
Enregistrer auprès de la DIRECCTE n°:
CENTRE-VdL/39-2019

INTERVENTION

Rôle :

Un IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) est une personne, physique ou morale, dotée de compétences techniques, organisationnelles ou médicales (hors médecine du travail) dont la mission consiste à participer à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail, en complément de l'action conduite par le médecin du travail.

Pour l'entreprise, notre rôle en prévention des risques professionnels (PRP) représente une aide à l'évaluation des risques auxquels peuvent être exposés VOS salariés sur leur lieu de travail et dans LEURS conditions de travail.

Nos compétences spécifiques et pluridisciplinaires permettent d'accompagner l'entreprise à établir un bilan et d'améliorer l'analyse des risques, et donc de les prévenir pour mieux protéger les salariés au quotidien et ainsi réduire l'absentéisme ou le nombre d'accident de travail.

Pour le salarié, nos interventions en prévention des risques professionnels (IPRP) apportent une protection globale et élargie contre les risques liés au travail.

En 2011 est née une obligation pour les entreprises :

En effet, la loi du 20 juillet 2011 (Article L4644-1 du Code du Travail) prévoit que toute entreprise doit désigner un ou plusieurs salarié(s) compétent(s) pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels.

Si les compétences dans l'entreprise sont insuffisantes pour organiser ces activités, l'employeur doit faire appel, après avis du CSE (ex CHSCT) ou, en son absence, des délégués du personnel, à des compétences extérieures à l'entreprise.

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels DUERP

Le Document Unique permet d'éviter les accidents du travail et de prévenir les maladies professionnelles.
Le premier bénéfice pour l'entreprise est la diminution des accidents de travail.

06 69 32 49 68/07 78 26 78 66 10 rue Georges Pompidou 18000 Bourges contact@france-spf.fr

Fréquence
A définir

Public
Dirigeant

Organisation
A définir

Prérequis
Aucun

Lieu
Site Client

Intervenant
SARL SPF
Enregistrer auprès de la DIRECCTE n°:
CENTRE-VdL/39-2019

INTERVENTION

Vous n'avez pas de Document Unique

L'équipe de Préventeurs SPF réalisent votre Document Unique en collaboration avec les personnes concernées au sein de votre structure (Dirigeants, CSE ex-CHSCT, Chargé de prévention, Conseiller en prévention, Responsable Sécurité...).

Votre Document Unique n'est plus à jour

Vous disposez d'un Document Unique mais il n'a pas été mis à jour chaque année.
L'équipe SPF vous accompagnent simplement et rapidement dans cette mise à jour réglementaire.
Dans une démarche d'amélioration permanente de votre politique de prévention des risques professionnels, nous vous accompagnons, si vous le souhaitez, sur plusieurs années ce qui est pour vous l'assurance d'être informé de l'évolution de la réglementation et ainsi être en règle.

Que dit la loi :

Le document unique d'évaluation des risques professionnels est obligatoire depuis 2001.
Il répond à l'obligation qui est faite aux employeurs par le Code du travail de prendre "toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs" (article L4121-1 / Article L4121-2 / Article L4121-3 du Code du Travail).

Les risques pour l'employeur :

Article R4741-1 du Code du Travail

"Le fait de ne pas transcrire ou de ne pas mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques, dans les conditions prévues aux articles R. 4121-1 et R. 4121-2, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe. La récidive est réprimée conformément aux articles 132-11 et 132-15 du code pénal"

1 500€ d'amende en cas d'absence de Document Unique et 3 000€ en cas de récidive
.
Responsabilités civile et pénale engagés en cas d'accident et faute inexcusable en cas d'absence de Document Unique

05

Autres Formations & Habilitations

Gestes & Postures

Manutention de charges, Travail sur écran, tant de situations pouvant être sources de contraintes physiques et avoir des répercussions sur votre santé.
Cette formation de Gestes & Postures, personnalisée, vous apporte connaissances, conseils et techniques afin d'adopter les bons Gestes, Mouvements, et Postures dans votre Activité Professionnelle mais également votre environnement de Travail.
Personnel de la Petite Enfance, Industrie, BTP, Activités de Bureaux, ..., tout le monde est concerné !

06 69 32 49 68/07 78 26 78 66 10 rue Georges Pompidou 18000 Bourges contact@france-spf.fr

Durée
A définir

Public
Tout public

Organisation
4 à 12 personnes

Prérequis
Aucun

Lieu
SPF/Site Client

Tarif
Sur Devis

Intervenant
SARL SPF
/
Formateur PRAP
/
Formateur G&P

Méthode Pédagogique
Alternance d'exposés, d'analyses de situations de travail, Mises en situations pratiques.

FORMATION

Programme :

1. Présentation des Objectifs et du dispositif de la Formation
2. Définitions de base pour les Accidents du Travail, la Maladie Professionnelle, les TMS…
3. Statistiques nationales et de l'entreprise sur les Accidents de Travail et les Maladies Professionnelles dus à l'activité physique
4. La Notion élémentaire d'Anatomie et de Physiologie
5. Comprendre L'Activité et la Fatigue
6. Découverte des facteurs aggravants entraînant la détérioration du fonctionnement articulaire
7. Les quatre principales lésions relatives au disque intervertébral
8. Les astreintes musculaires, tendineuses et ligamentaires
9. Enoncé des principales lésions provoquées par l'hyper-sollicitation des membres supérieurs et inférieurs
10. Les éléments déterminants
11. La notion d'ergonomie
12. Observation et analyse d'une situation de travail
13. Aménagement dimensionnel du poste de travail

Habilitations Electriques
B0, H0, HOV, BS, BE Manœuvre

Personnel non électricien

Aujourd'hui, le Risque Électrique est très facilement présent, tout autour de nous, et peut parfois avoir de lourdes conséquences (Décès / Incendies). Le simple fait d'avoir accès à un local pour en faire le ménage, par exemple, de vouloir réarmer/remplacer un fusible, ou de changer une ampoule requiert ces habilitations !

06 69 32 49 68/07 78 26 78 66 10 rue Georges Pompidou 18000 Bourges contact@france-spf.fr

Suivi/Evaluation

Évaluation tout au long de la formation. Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

Règlementation :

Obligation de formation relevant des articles R4544-9 et 10 du Code du Travail, R4544-3 du Code du Travail, en exigence réglementaire avec la Norme NF C18-510 et en accord avec le décret n°88-1056 du 14/11/1988, art.48-1.

Attribution finale :
Sera remis un avis nominatif indiquant l'habilitation recommandée.

Durée
1 à 2 Jours selon habilitation

Prérequis
Aucun

Public
Tout public

Lieu
SPF/Site Client

Organisation
4 à 10 personnes

Intervenant
Carole MODDE
Formatrice Habilitée

Méthode Pédagogique
Alternance d'exposés, d'analyses de situations de travail, Mises en situations pratiques.

Renouvellement
Votre autorisation sera valable pour une durée de 3 ans, durée après laquelle vous passerez une séance de recyclage pour la mise à jour de vos compétences.

Moyen Pédagogique
1 salle de formation / vidéoprojecteur / PC / tableau blanc / matériels fictifs / maquette pédagogique pour application

FORMATION

Programme :

1. Présentation et évolution de la réglementation en électricité
2. Notions sur les grandeurs de base
3. Les dangers de l'électricité
4. Les niveaux d'habilitation
5. Les documents applicables
6. Les moyens de protection
7. Utilisation du matériels et outillage de sécurité
8. Conduites à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique
9. Contrôle individuel des connaissances

+

B0, H0, H0V :

10. Application sur une installation type (maquette pédagogique) et travaux pratiques avec évaluation

+

BS, BE Manœuvre :

11. Les zones à risque électrique
12. La distribution électrique
13. Le matériel électrique
14. Les EPI
15. La mise en sécurité
16. Les procédures d'intervention BS.021

Equipier de Première Intervention EPI

Cette formation, obligatoire au vu des Articles R4227-28 et 39 du Code du Travail ainsi que de la Règle R6 APSAD, vous permettra de devenir le premier maillon de la chaîne des secours face à un (début d') incendie, et ainsi Alerter les Secours, Mettre en œuvre le matériel d'extinction à disposition au sein de votre structure/entreprise, mais également, et si nécessaire, de gérer une Évacuation.

06 69 32 49 68/07 78 26 78 66 10 rue Georges Pompidou 18000 Bourges contact@france-spf.fr

Suivi/Evaluation

Évaluation tout au long de la formation. Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

Réglementation :

Formation Obligatoire relevant des articles R4227-28 et 39 du Code du Travail et de la Règle R6 APSAD

Attribution finale :

Attestation de formation « Equipier de Première Intervention »

Durée

1 jour (soit 7h)

Prérequis

Aucun

Public

Tout public

Lieu

Site Client

Organisation

4 à 12 personnes

Intervenant

Carole MODDE
Sapeur-Pompier

Méthode Pédagogique

Alternance d'exposés, Mises en pratiques sur Feu Réel
(bac à feu écologique)

Renouvellement

La formation EPI à une validité de 12 mois. Pour maintenir sa validité, il est obligatoire de réaliser une nouvelle journée de formation (soit 7h)

Moyen Pédagogique

1 salle de formation / vidéoprojecteur / PC / Tableau Blanc / Extincteurs (eau, poudre, CO2) / Fumigènes

FORMATION

Programme :

Théorie :

1. La combustion
2. Le triangle du feu
3. Les classes de feux
4. La propagation de l'incendie
5. Les agents Extincteurs
6. Les consignes de sécurité de l'établissement
7. La détection et prévention de l'incendie
8. L'alarme, l'alerte et les consignes
9. La technique d'évacuation
10. Le point de rassemblement
11. L'accueil des secours

Pratique :

12. Présentation et description du matériel de première intervention
13. Mise en œuvre du matériel
14. Les différentes méthodes d'attaque sur divers feux réels

Manipulation d'Extincteurs

Art R 4227-28 du Code du Travail

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs »

Art R 4227-39 du Code du Travail

« La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois (…) »

06 69 32 49 68/07 78 26 78 66 10 rue Georges Pompidou 18000 Bourges contact@france-spf.fr

Suivi/Evaluation

Évaluation tout au long de la formation. Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

Réglementation :

Formation Obligatoire relevant des articles R4227-28 et 39 du Code du Travail et de la Règle R6 APSAD

Attribution finale :

Attestation de formation « Manipulation d'Extincteur »

Durée

3h30

Prérequis

Aucun

Public

Tout public

Lieu

Site Client

Organisation

4 à 12 personnes

Intervenant

Carole MODDE
Experte Incendie

Méthode Pédagogique

Alternance d'exposés, Mises en pratiques sur Feu Réel
(bac à feu écologique)

Renouvellement

Recyclage Annuel Préconisé

Formation Complémentaire :

Equipier de Première Intervention (p. 5.3)
Guide & Serre-File (p. 5.5)

Moyen Pédagogique

1 salle de formation / vidéoprojecteur / PC / Tableau Blanc / bac à Feu / Extincteurs (1 par Stagiaire)

FORMATION

Programme :

Théorie :

1. Les éléments du triangle du feu
2. Connaissances des feux, des classes de feux et des agents extincteurs
3. Différentes statistiques des incendies
4. La propagation du feu et les fumées
5. Notions de prévention, protection et évacuation
6. L'alerte et l'alarme
7. Les moyens d'extinction: les différents types d'extincteurs, principe de fonctionnement et mise en œuvre
8. Vérification et entretien des moyens de prévention
9. Reconnaissance du matériel de prévention mis en place dans l'entreprise

Pratique :

10. Exercice d'extinction sur feux réels avec les différents types d'extincteurs
11. Utilisation des Robinets d'Incendie Armés équipant l'entreprise
12. Analyse des exercices
(les exercices pratiques sont réalisés à l'aide de générateurs de flammes, homologués, propres, sans fumée et sans danger)

Guide & Serre-File

Cette formation, obligatoire au vu de l'Articles R4227-39 du Code du Travail ainsi que des arrêtés du 25 Juin 1980 et du 30 Décembre 2011 concernant les règlements de sécurité en Établissement Recevant du Public (ERP) et en Immeuble de Grande Hauteur (IGH), vous permettra de mieux gérer et d'optimiser une évacuation du personnel, ou du public, en cas d'incendie ou de nécessité absolue.

06 69 32 49 68/07 78 26 78 66 10 rue Georges Pompidou 18000 Bourges contact@france-spf.fr

Suivi/Evaluation

Évaluation tout au long de la formation. Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

Réglementation :

Formation Obligatoire relevant des articles R4227-28 et 39 du Code du Travail
Arrêtés du 25/06/1980
Et du 30/12/2011

Attribution finale :

Attestation de formation
« Guide & Serre-File »

Durée
3 Heures

Prérequis
Aucun

Public
Tout public

Lieu
Site Client

Organisation
4 à 12 personnes

Intervenant
Carole MODDE
Experte Incendie

Méthode Pédagogique
Alternance d'exposés, Mises en situation réelle avec exercice d'évacuation

Renouvellement
Recyclage Annuel Préconisé
Formation Complémentaire :
Equipier de Première Intervention (p. 5.3)
Manipulation d'Extincteurs (p. 5.4)

Moyen Pédagogique
1 salle de formation / vidéoprojecteur / PC / Tableau Blanc / Plan d'évacuation

FORMATION

Programme :

Théorie :

1. Le Risque incendie
2. La réglementation
3. Le triangle du feu
4. La propagation de l'incendie
5. Les classes de feux
6. Les moyens d'extinction
7. Les consignes de sécurité de l'établissement
8. La détection et prévention de l'incendie
9. Le rôle du guide-file et serre-file
10. L'alarme, l'alerte et les consignes
11. La technique d'évacuation
12. Le point de rassemblement
13. L'accueil des secours

Pratique :

14. Exercice d'évacuation en respectant les consignes de sécurité de l'établissement.

Demande de Devis

SPF

Votre référent formation en Secours & Prévention

Coordonnées

Nom de l'Entreprise + Adresse :	
Interlocuteur :	
Téléphone :	Courriel :

Formation souhaitée

	Durée :
Formation souhaitée :	
Précision si nécessaire :	
Nombre de stagiaires :	Liste à préciser plus bas ou transmettre sur annexe
Lieu de formation :	
Commentaire :	

Listing des stagiaires

NOM Prénom	Né(e) le :	Fonction

SARL SPF - Secours Prévention Formation, 10 Rue Georges Pompidou, 18000 Bourges
SIREN/SIRET : 878 021 609 (00010) | Déclaration d'activité n° 24 18 01233 18
contact@france-spf.fr - www.france-spf.fr
06 69 32 49 68 - 07 78 26 78 66

Osengo
Propulsez vos compétences
by Aformac

Prev' ST18

Patricia SANNIER
Praticienne en hypnose thérapeutique
Sophrologue

infOptimum
Simplifiez-vous la ville

MÉRIEL ASSURANCES
MMA

BANQUE POPULAIRE
VAL DE FRANCE
+X

CLÉRON DIFFUSION

Nos Partenaires

SPF

Votre référent formation en Secours & Prévention

10 rue Georges Pompidou

18000 BOURGES

www.france-spf.fr

Particuliers & Professionnels

Parkings Gratuits et Commerces à proximité

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :

@spfsecourspreventionformation

@france_spf

@france_spf